



SYNDICAT NATIONAL  
DES OPHTALMOLOGISTES  
DE FRANCE

**FNOF**  
Fédération Nationale des Opticiens de France

**ROF** Rassemblement  
des Opticiens  
de France



## Communiqué de presse | Lancement de la concertation sur le reste à charge nul La filière optique mobilisée pour améliorer l'accès à l'optique



**La filière de santé visuelle se félicite de la méthode et de la démarche engagées par la ministre des Solidarités et de la Santé : une réflexion ambitieuse et globale qui ne craint pas de réformer structurellement les systèmes actuels de prise en charge pour améliorer l'accessibilité de tous et pour tous aux équipements d'optique.**

Réunis autour de Madame Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, et de Madame Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, les professionnels de santé visuelle, ophtalmologistes, fabricants et opticiens, comme les financeurs (assurances maladie obligatoire et complémentaire) ont participé au lancement de la concertation pour « Améliorer l'accès aux soins - Reste à charge zéro ».

La filière de santé visuelle, représentée par le syndicat des ophtalmologistes (le SNOF), les représentants des opticiens (la FNOF et le ROF/SNOR/UDO) et le groupement des fabricants (le GIFO), s'inscrit pleinement dans la démarche annoncée par la ministre des Solidarités et de la Santé : **une concertation large mettant au coeur de la démarche les 10% de Français qui renoncent aux équipements d'optique.**

Pour ce faire, la démarche engagée par le Gouvernement se veut « disruptive », et envisage en effet un examen du fonctionnement de la filière visuelle et de ses équilibres, avec un renforcement de l'information des patients.

*« Il était primordial que cette réforme s'inscrive dans le cadre du sujet plus large du parcours de soins et de l'accès aux professionnels de santé en amont. Les besoins vont considérablement augmenter dans les prochaines années du fait du vieillissement de la population et des changements de modes de vie, et nos travaux sur la prise en charge médicale doivent être poursuivis »* précise le Dr Xavier Subirana (SNOF).

## **La filière optique s'inscrit dans une démarche constructive, consciente que personne ne doit rester au bord de la route**

Compte tenu de l'impact majeur d'une vue bien corrigée dans l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle, le bien être et le bien vieillir, la filière optique est convaincue de la nécessité de ne laisser personne au bord de la route.

Aujourd'hui, des trappes à pauvreté existent dans le domaine de la santé : les personnes sans couverture complémentaire ou remboursées au ticket modérateur pour les équipements optiques (premier niveau des contrats responsables et solidaires, contrats A de l'Aide à l'Acquisition à une Complémentaire Santé), mais aussi les personnes ayant de fortes corrections. *« Nous avons identifié deux axes forts : le tiers payant généralisé, simplifié et un panier de soins responsable accessible à tous les Français, chez tous les opticiens, pour toutes les corrections. Nous serons attentifs à ce que cette réforme ait un réel bénéfice pour les populations les plus fragiles »* précise André Balbi (ROF).

## **Les professionnels de l'optique rejoignent la logique de passer « Du reste à charge subi à un reste à charge choisi ».**

Le panier minimum optique souhaité par le ministère doit intégrer « les soins médicalement pertinents, la prévention, la qualité nécessaire des équipements - comme l'amincissement des verres notamment». La filière se réjouit que la question de l'accès aux soins soit posée sans affecter la liberté de choix des patients, de ses professionnels de santé, des équipements qui relèvent d'une demande spécifique de performances, d'innovation, d'esthétique, de confort. Les acteurs de la filière auront à coeur de favoriser la définition de ce panier, permettant aux assurés de choisir librement, et en toute transparence, les produits et prestations dont ils ont besoin.

Jérôme Colin, Président du GIFO, ajoute *« Notre pays dispose d'un formidable tissu de PME, TPE et de grands groupes dans le secteur de l'optique. La présence de Madame Delphine Gény-Stephann dans la concertation favorisera, nous le souhaitons, la prise en compte des potentiels impacts économiques et industriels. Il est fondamental que les produits d'innovation et de création françaises continuent à se développer, à s'exporter et à être proposés aux Français. Que la liberté de choix des consommateurs soit respectée ».*

Les professionnels de l'optique entendent travailler ensemble à la mise en oeuvre de cette réforme ambitieuse : *« Cette démarche est très constructive, car il est nécessaire d'envisager la recherche d'efficacité, d'équilibre, d'équité, dans un climat apaisé. Nous avons collectivement un rôle à jouer pour le bénéfice de tous les Français, dans l'écoute et le respect de nos métiers. Pour cela il faut intégrer tous les leviers et notamment celui de la réingénierie des diplômés. Nous y travaillons déjà »* conclut Alain Gerbel (Président de la FNOF).

Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF) - Contact : 03 88 35 01 09

Fédération Nationale des Opticiens de France (FNOF) - Contact : 05 58 74 23 10 – [fnof@fnof.org](mailto:fnof@fnof.org)

Rassemblement des Opticiens de France (ROF) - Contact : 06 40 39 63 14

Groupement des Industriels et Fabricants de l'Optique (GIFO) - Contact : 01 43 46 27 50 – [secretariat@gifo.org](mailto:secretariat@gifo.org)